



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 2 juillet 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse et madame la conseillère Myriam Nadeau formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, Patrick Robert-Meunier, Laurence Gillot, Marc Pageau, Marco Lalonde, Alain d'Entremont, M^e Claude Alain et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-817

SOUSSION 2014 SP 126 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AUX PARCS LUCIEN-GENDRON, DU MARIGOT ET SAINTE-THÉRÈSE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU, DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE BUCKINGHAM - MAXIME TREMBLAY, JOCELYN BLONDIN ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Lucien-Gendron, du Marigot et Sainte-Thérèse, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 6 mai 2014, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2013-1743 du 11 décembre 2013 et conformes, à savoir :

Parc Lucien-Gendron :

À la firme Imaginéo inc., 17999, rue J.A. Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 83 000 \$ incluant les taxes;

Parc du Marigot :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 73 000 \$ incluant les taxes;

Parc Sainte-Thérèse :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 66 497,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10030-005-29660	20 477,61 \$	District de Hull-Wright - Parc Sainte-Thérèse - Réaménagement
18-50034-004-29661	30 000,00 \$	Surplus - District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Parc Sainte-Thérèse
18-90038-007-29662	5 876,00 \$	District de Hull-Wright - Surplus ex-Hull - Réaménagement - Parc Sainte-Thérèse
15-14003-001-29663	300,00 \$	Aménagement - Parc Sainte-Thérèse

18-13007-012-29664	3 329,27 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Structures de jeux - Parc Sainte-Thérèse
15-14001-001-29665	74 868,35 \$	Aménagement - Parc Lucien-Gendron
15-14002-001-29666	65 848,07 \$	Aménagement - Parc du Marigot
04-13493	9 675,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 122,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2014

Adoptée

CE-2014-818

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE
DU LOT 1 320 221 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 539, RUE MAIN - DISTRICT
ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE madame Rose-Mai Rollin est propriétaire du lot 1 320 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 539, rue Main;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit faire l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 320 221, d'une superficie de 141,9 m², dans le but d'effectuer des travaux de bouclage de son réseau d'aqueduc entre les rues Main et Craik;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande a été établie à 568 \$ par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, dans son rapport d'évaluation du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 320 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 141,9 m², et ce dernier a signé une option de servitude le 26 mai 2014, pour un montant total de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'entente, quoique supérieur au montant établi par monsieur Lepoutre, est toutefois avantageux pour la Ville car il permet d'éviter d'entreprendre des procédures d'expropriation qui seraient beaucoup plus coûteuses;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 320 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 141,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 26 mai 2014, pour un montant total de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 320 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 141,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 26 mai 2014, pour un montant total de 2 000 \$ plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude comme prévu à l'option de servitude, si requis;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à procéder à la publication de la servitude au Registre foncier du Québec;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-001-29659	2 074,21 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Élimination du poste Craik
04-13493	100,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	125,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-819

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 AU MONTANT DE 117 554,37 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 MAI 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 au montant de 117 554,37 \$ pour la période du 25 au 31 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2014-820*

AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - 13 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE, 1^{ER} ET 22 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les barrages routiers permettent à des organismes sans but lucratif de recueillir des fonds pour financer leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2004-624 et son dernier amendement du 15 avril 2014, adoptait la politique municipale Barrage routier - Levée de fonds et amendements aux annexes relatifs aux intersections;

CONSIDÉRANT QUE les organismes avaient jusqu'au 1^{er} juin pour déposer leur demande de barrage routier pour le deuxième calendrier semestriel 2014 :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la tenue des barrages routiers énumérés ci-dessous conformément au calendrier semestriel pour 2014 :

Organismes

Intersections

Samedi 13 septembre 2014

Centre d'aide Source de vie

Boulevard Sacré-Cœur et rue Laval
Boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard

Club Rotary de Hull et d'Aylmer	des Hautes-Plaines Boulevard Saint-Joseph et boulevard Riel Boulevard de la Carrière et rue des Galeries Chemin McConnell et chemin Vanier (barrage autorisé seulement sur le chemin Vanier) Rue Principale et boulevard Wilfrid-Lavigne Boulevard Saint-Raymond et boulevard des Trembles Boulevard du Plateau et boulevard des Grives Chemin Vanier et rue du Plateau
Fondation québécoise du cancer	Boulevard Lorrain et rue des Fleurs Boulevard de Lucerne et chemin Vanier Boulevard Labrosse et rue A.-Gibeault Rue Gamelin et boulevard Saint-Joseph Boulevard Alexandre-Taché et boulevard Saint-Joseph
Comité des partenaires des secteurs Le Baron et Pointe Gatineau	Boulevard Gréber et rue du Barry
Comité de vie de quartier du vieux Gatineau	Montée Paiement et boulevard du Carrefour
Centre espoir Gatineau	Rue Georges et rue Fillion Autoroute des Laurentides et rue de Neuville Chemin de Buckingham et chemin Lépine Boulevard de la Gappe et rue de Sillery Rue Bellehumeur et rue Lamarche
Association des loisirs pour personnes handicapées de la Lièvre	Chemin Maclaren Est et rue Bélanger
Légion Royale Canadienne filiale no 54	Rue Gérard-Gauthier et rue Georges
Samedi 4 octobre 2014	
Les clubs Richelieu de l'Outaouais	Boulevard Gréber et rue du Barry Boulevard du Mont-Bleu et boulevard de la Cité-des-Jeunes Chemin de la Savane et rue des Anciens Boulevard Labrosse et rue A.-Gibeault Boulevard Lorrain et rue des Fleurs Chemin Vanier et rue du Plateau Boulevard Alexandre-Taché et boulevard Saint-Joseph Rue Gamelin et boulevard Saint-Joseph Boulevard Saint-Raymond et boulevard des Trembles Boulevard de Lucerne et chemin Vanier Rue Principale et boulevard Wilfrid-Lavigne Rue Eardley et rue Front Chemin McConnell et chemin Vanier (barrage autorisé seulement sur le chemin Vanier) Rue du Plateau et boulevard des Grives Boulevard de l'Hôpital et rue de la Futaie

Samedi 1^{er} novembre 2014

Chevaliers de Colomb

Rue Georges et rue Filion
 Chemin de Montréal Ouest et rue Georges
 (barrage autorisé seulement sur la rue Georges)
 Autoroute des Laurentides et rue de Neuville
 Chemin de Buckingham et chemin Lépine
 Chemin Maclaren Est et rue Bélanger
 Rue Gérard-Gauthier et rue Georges
 Rue de la Baie et rue Jacques-Cartier
 Rue Saint-Louis et rue Nilphas-Richer
 Boulevard Gréber et rue du Barry
 Boulevard de la Gappe et rue de Sillery
 Boulevard Labrosse et rue A.-Gibeault
 Chemin de la Savane et rue des Anciens
 Boulevard Lorrain et rue des Fleurs
 Boulevard Saint-Joseph et boulevard Riel
 Boulevard du Mont-Bleu et boulevard de la Cité-
 des-Jeunes
 Rue Jean-Proulx et rue Deveault (barrage autorisé
 seulement sur la rue Jean-Proulx) Rue du
 Plateau et boulevard des Grives
 Boulevard Alexandre-Taché et boulevard Saint-
 Joseph
 Boulevard Saint-Raymond et boulevard des
 Trembles
 Boulevard de Lucerne et chemin Vanier
 Rue Principale et boulevard Wilfrid-Lavigne
 Chemin Vanier et rue du Plateau
 Chemin McConnell et chemin Vanier (barrage
 autorisé seulement sur le chemin Vanier)
 Boulevard Sacré-Cœur et rue Laval
 Boulevard de la Carrière et rue des Galeries
 Boulevard de Lucerne et avenue Frank-Robinson
 Montée Paiement et boulevard du Carrefour
 Rue Gamelin et boulevard Saint-Joseph
 Rue Saint-Louis (barrage autorisé seulement en
 direction ouest) et rue Saint-Antoine (barrage
 autorisé seulement en direction sud)
 Boulevard Saint-René Est et avenue du Cheval-
 Blanc
 Boulevard de la Cité-des-Jeunes et boulevard des
 Hautes-Plaines

Samedi 22 novembre 2014

Fondation du CSSS de Gatineau

Rue de la Baie et rue Jacques-Cartier
 Rue Saint-Louis et rue Nilphas-Richer
 Boulevard Gréber et rue du Barry
 Montée Paiement et boulevard du Carrefour
 Boulevard de la Gappe et rue de Sillery
 Boulevard Lorrain et rue des Fleurs
 Boulevard du Mont-Bleu et rue Daniel-Johnson
 Rue Gamelin et boulevard de la Cité-des-Jeunes
 Rue de l'Atmosphère et rue du Plateau
 Boulevard Alexandre-Taché et boulevard Saint-
 Joseph
 Boulevard Sacré-Cœur et rue Laval
 Boulevard Saint-Raymond et boulevard des
 Trembles
 Boulevard de la Cité-des-Jeunes et boulevard des
 Hautes-Plaines

Boulevard Saint-Joseph et boulevard Riel
 Boulevard de la Carrière et rue des Galeries
 Rue Saint-Louis (barrage autorisé seulement en direction ouest) et rue Saint-Antoine (barrage autorisé seulement en direction sud)
 Chemin de la Savane et rue des Anciens
 Boulevard Saint-René Est et avenue du Cheval-Blanc
 Rue Jean-Proulx et rue Deveault (barrage autorisé seulement sur Jean-Proulx)

Club Optimiste Bon Plaisir inc. et
 Maison de quartier Notre-Dame

Rue Georges et rue Filion
 Autoroute des Laurentides et rue de Neuville
 Boulevard Labrosse et rue A.-Gibeault
 Chemin de Buckingham et chemin Lépine
 Rue Maclaren Est et rue Bélanger

Club Lions Aylmer

Boulevard Lucerne et chemin Vanier
 Rue Principale et boulevard Wilfrid-Lavigne
 Rue Eardley et rue Front
 Chemin Vanier et boulevard du Plateau et chemin McConnell et chemin Vanier (barrage autorisé seulement sur le chemin Vanier)

Adoptée

CE-2014-821 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 D'UN MONTANT DE 464 098,91 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 JUIN 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 464 098,91 \$ pour la période du 5 au 11 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-822 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 30 565,57 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD 23 - 451 439,53 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 8 040,76 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22 - 910 781,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	30 565,57 \$	9 au 13 juin 2014
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	451 439,53 \$	9 au 13 juin 2014
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	8 040,76 \$	9 au 13 juin 2014
Liste des embauches numéro 22	Embauches de personnel temporaire	910 781,33 \$	2 au 6 juin 2014

Adoptée

CE-2014-823

SOUSSION 2014 SP 046 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de pièces de véhicules pour une période de trois ans, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres, et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes par section déposées le 29 mai 2014 :

SECTION 1 - Filtres, pièces d'éclairage et signalisation, bougies, ampoules et pièces électriques

SECTION 4 - Graisses et nettoyants

Jean-Guy André ltée, 692, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8V 3P8, pour un montant approximatif de 257 607,36 \$ incluant les taxes;

SECTION 2 - Essuie-glaces

144778 Canada inc., 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour un montant approximatif de 29 290,86 \$ incluant les taxes;

SECTION 3 - Batteries automobiles

Lachapelle Chrysler Dodge Jeep Ram Fiat, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour un montant approximatif de 112 703,61 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront valides pour trois ans, le tout débutant le 20 août 2014 pour les sections 1, 2 et 4 et le 22 novembre 2014 pour la section 3.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds pour cette fin seront pris principalement à même les postes d'actifs des magasins municipaux.

Adoptée

CE-2014-824

SUBVENTION DE 250 \$ - 17^E GROUPE SCOUT SAINTE-MARIA GORETTI - JAMBOREE SCOUT À GATINEAU - ÉTÉ 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du 17^e Groupe scout Sainte-Maria Goretti, C. P. 84085, CSP Librairie Réflexion, Gatineau, Québec, J8P 1K0, à titre de subvention pour le jamboree scout à Gatineau à l'été 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	150 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-825

SUBVENTION DE 3 000 \$ - VILLAGE MOLOKAÏ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Village Molokaï, à l'attention de monsieur Philippe Mabiala, président, 180, boulevard Mont-Bleu, bureau 202, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, à titre de subvention pour l'appui envers la mission et l'avancement de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	3 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-826

SOUMISSION 2014 SP 024 - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR RAYONS ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaudoin Canada inc., 600, rue de Vernon, suite 200, Gatineau, Québec J9J 3N7, pour les travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par rayons ultraviolets à la station d'épuration du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 10 034 934,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée du 5 juin 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-012-29667	1 375 307,59 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Modification du système de dérivation - Traitement secondaire
06-30662-011-29668	729 189,93 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Travaux de modification de la filière - Traitement existant
06-30662-010-29669	417 435,57 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Travaux de modification du Canal Affluent secondaire
06-30662-009-29670	755 221,32 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Travaux et équipements divers
06-30662-008-29671	3 302 708,73 \$	Travaux et honoraires professionnels Désinfection - Usine de Gatineau - Construction du bâtiment - Technique d'un procédé de désinfection
06-30662-007-29672	2 471 931,56 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Fourniture du système de désinfection UV
04-13493	436 396,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	546 743,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30662-007	781 933,11 \$		Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Fourniture du système de désinfection UV
06-30662-012		375 307,60 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection de l'usine de Gatineau - Modification du système de dérivation – Traitement secondaire
06-30662-011		269 189,94 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Travaux de modification de la filière – Traitement existant
06-30662-010		137 435,57 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau - Travaux de modification du canal - Affluent secondaire

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-827

SOUSSION 2014 SP 029 - CENTRE DES MESURES D'URGENCE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour la construction d'un centre des mesures d'urgence, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 1 564 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30724-001-29673	1 410 772,20 \$	Centre de coordination - Mesures d'urgence et délocalisation - Caserne 6 - Construction
04-13493	68 014,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	85 213,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-828*

SOUSSION 2014 SP 123 - AMÉNAGEMENT DES PARCS NOBERT, LATTION ET DE LA CROISÉE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - JOSÉE LACASSE, RICHARD M. BÉGIN ET GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger des contrats pour des travaux d'aménagement dans les parcs Nobert, Lattion et de la Croisée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 22 mai 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes, aux firmes suivantes :

Parc Nobert :

À la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total approximatif de 105 715,48 \$ incluant les taxes;

Parc Lattion :

À la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, au montant total approximatif de 55 785,07 \$ incluant les taxes;

Parc de la Croisée :

À la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total approximatif de 61 932,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-009-29501	95 358,35 \$	Aménagement - Parc Nobert
Futur FDI	37 000,00 \$	Aménagement - Parc Lattion
18-14017-002-29502	13 319,71 \$	Aménagement - Parc Lattion
Futur FDI	30 000,00 \$	Aménagement - Parc de la Croisée
18-14017-003-29503	25 865,27\$	Aménagement - Parc de la Croisée
04-13493	9 716,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 173,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement aux fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 67 000 \$ afin de financer l'aménagement des parcs Lattion et de la Croisée et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2014-829

SOUMISSION 2014 SP 124 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AUX PARCS DE TELLIER, NOBERT, LATTION ET DE LA CROISÉE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DE TOURAINE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - JOSÉE LACASSE, RICHARD M. BÉGIN, DENIS TASSÉ ET GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs suivants, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 15 mai 2014, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2013-1743 et étant conformes, à savoir :

Parc de Tellier :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 40 000 \$ incluant les taxes;

Parc Nobert :

À la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6V 9E6, au montant total de 48 645,92 \$ incluant les taxes;

Parc Lattion :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 41 941,08 \$ incluant les taxes;

Parc de la Croisée :

À la firme Les Industries Simexco. inc., 1709, montée Sainte-Julie, route rurale 3, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 40 011,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-006-29674	36 081,13 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Parc Tellier - Structures de jeux
18-12036-009-29675	43 880,00 \$	Fonds de développements des communautés de Gatineau - Parcs Nobert et des Vignobles
18-14017-002-29676	37 832,04 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Parc Lattion - Structures de jeux
18-14017-003-29677	36 091,32 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Parc de la Croisée - Structures de jeux
04-13493	7 418,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 294,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-830 **SUBVENTION DE 250 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	250 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-831 **SUBVENTION DE 4 900 \$ - FONDATION DU CENTRE DE CANCÉROLOGIE CHARLES-BRUNEAU - TOUR CIBC - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 900 \$ à l'ordre de la Fondation du centre de cancérologie Charles-Bruneau, 320, rue Ganymède, Gatineau, Québec, J9J 0H3, à titre de subvention pour le tour CIBC débutant à Gatineau le 3 juillet 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	500 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79934-972	1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	500 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	1 000 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79937-692	500 \$		Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79934-972		1 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79937-972		500 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-832

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME LAURENCE PRÉVOST À TITRE DE GESTIONNAIRE, PROGRAMMES AQUATIQUES - DIVISION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) à la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Laurence Prévost au poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) à la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, sous la gouverne du responsable, Programmes aquatiques.

Le salaire de madame Laurence Prévost est établi à la classe 3, échelon 3 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque madame Laurence Prévost occupe de façon temporaire le poste de gestionnaire, Programmes aquatiques depuis le 27 juin 2013, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Madame Laurence Prévost est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-115 - Programme centre aquatique - Réguliers - Cadres.

Adoptée

CE-2014-833

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK RACICOT À TITRE DE TECHNICIEN EN PLANIFICATION DE PROJETS, GÉNIE CIVIL - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en planification de projets, Génie civil à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour une période prévue du 28 avril au 24 octobre 2014 mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Racicot à titre de technicien en planification de projets, Génie civil à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période prévue du 20 septembre au 24 octobre 2014 mais ne pouvant excéder le 24 avril 2015.

Le salaire de monsieur Patrick Racicot sera celui de la classe 8, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-132.

Adoptée

CE-2014-834

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SYLVAIN BÉLISLE À TITRE DE CONTREMAÎTRE, AQUEDUC, ÉGOUTS ET DRAINAGE DE SURFACE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de contremaître, Aqueduc, égouts et drainage de surface à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour une période prévue du 11 novembre 2013 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Sylvain Bélisle à titre de contremaître, Aqueduc, égouts et drainage de surface à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour la période prévue du 14 mars au 31 décembre 2014.

Le salaire de monsieur Sylvain Bélisle sera celui de la classe 1, échelon 6 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 - Service des travaux publics - Temporaires - Non-syndiqués et professionnels.

Adoptée

CE-2014-835

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR OLIVIER ROY À TITRE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour une période prévue du 5 mai 2014 au 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Olivier Roy à titre d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour la période du 28 juin 2014 au 4 novembre 2015.

Le salaire de monsieur Olivier Roy sera celui de la classe 10, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15120-132 - Service d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Adoptée

CE-2014-836

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À GROUPE F & A ROY INC. À TITRE D'EXPERTS DANS LE CADRE DU DOSSIER DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en vertu de la résolution numéro CE-2008-324 du 11 mars 2008, octroyait un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

CONSIDÉRANT certaines réclamations de Decarel inc. visant une augmentation du prix du contrat de conception-construction du centre sportif;

CONSIDÉRANT la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de la firme Groupe F & A Roy inc., experts en estimation des coûts pour bâtiment afin de procéder à l'évaluation de certaines demandes de changement et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé, à titre de témoin expert;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus d'appel d'offres compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Groupe F & A Roy inc. pour les services professionnels à titre d'experts en estimation des coûts pour bâtiment dans le cadre du dossier du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-12200-411 - Affaires juridiques - services professionnels jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2014-837*

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DÉSISTEMENT DES PROCÉDURES D'EXPROPRIATION VISANT LES LOTS 1 273 341 ET 1 273 530 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de ses résolutions numéros CM-2010-138 et CM-2010-664 autorisait l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 1 273 341, 1 273 530 et 1 273 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lots alors propriété de monsieur Barry Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE n'ayant pu s'entendre de gré à gré avec le propriétaire pour l'acquisition des lots, la Ville de Gatineau a dû procéder par expropriation afin de devenir propriétaire de ces lots;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2011-420, autorisait le versement d'une indemnité provisionnelle aux fins de procéder à la signification et publication de l'avis de transfert, avec date de prise de possession fixée au 29 septembre 2011, au montant de 141 418,90 \$ pour les lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et au montant de 24 882,20 \$ pour le lot 1 273 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une optimisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, l'expropriation des lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions intervenues avec l'exproprié, monsieur Barry Brûlé, ce dernier consent à ce que les deux lots lui soit rétrocédés;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité provisionnelle versée est suffisante pour couvrir l'indemnité finale totale du lot 1 273 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et qu'aucun versement supplémentaire n'est requis par la Ville, mais qu'un remboursement est anticipé;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers, suivant l'avis de ses procureurs, recommande de se désister partiellement des procédures en expropriation entreprise pour les lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels ne sont plus requis, et de procéder à la rétrocession des lots, par acte notarié, à monsieur Barry Brûlé;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter et de déclarer que l'expropriation des lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, n'est plus requise pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;
- d'accepter et d'autoriser le désistement de l'expropriation pour les lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- de mandater la notaire de la Ville de Gatineau de préparer l'acte de rétrocession des lots 1 273 341 et 1 273 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et de recevoir les signatures aux fins de publication au Registre foncier;
- de mandater et autoriser la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire au désistement partiel du processus d'expropriation;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-838

RÈGLEMENT HORS COUR - PROMARK-TÉLÉCON INC. - MONTANT RÉCLAMÉ EN VERTU DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011 SP 138 POUR LA LOCALISATION DE SERVICES ÉLECTRIQUES AÉRIENS ET SOUTERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été poursuivie par Promark-Télécon inc. le 3 décembre 2013, pour un montant de 176 962,36 \$ en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec dans le cadre du dossier de Cour portant le numéro 550-17-007425-133, le tout en lien avec l'appel d'offres numéro 2011 SP 138 pour la localisation de services électriques aériens et souterrains;

CONSIDÉRANT QU'entre septembre et décembre 2012, la Ville s'est vue facturer ledit montant de 171 962,36 \$ pour des travaux effectués à l'égard de 3216 demandes traitées par Promark-Télécon inc. , en plus du 5 000 \$ conservé par la Ville à titre de garantie de soumission, pour un total de 176 962,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la requête introductive d'instance de Promark-Télécon et à l'évolution du dossier, des pourparlers de règlement ont eu lieu entre les procureurs de Promark-Télécon inc. et ceux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Promark-Télécon inc., par l'entremise de son procureur, accepte l'offre de règlement soumise par la Ville, le tout sous réserve de son acceptation par les autorités compétentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement de ces procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	150 000 \$	Comptes à payer - Général

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif